

PROCES VERBAL N° 01/2024

DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 1^{er} mars 2024

Présents : JEKAL Marc-HILLAIRE Richard-HLADYNINK Joël -BAZIZ Nordine-LHOMME Laurent-CARDELIN Isabelle-HILLAIRE Bernard.

Pouvoirs : JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

VIDAL Chantal donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

NARDY Marie-France donne pouvoir à JEKAL Marc

Absents : LIBERATORE Jean-Pascal-SAVIT Grégory-PONCET Éric-DELATTRE Sabrina-PUCHE Viviane.

Secrétaire de séance : HILLAIRE Richard

Début de séance : Vendredi 1^{er} mars 2024 à 10h00

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la convocation du conseil municipal du 26 février 2024 où les délibérations à l'ordre du jour n'ont pas été votées du fait d'un manque de quorum, le Conseil Municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum lors de la présente séance.

1) Approbation des procès-verbaux n° 08/2023 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 08/2023 du 11 décembre 2023.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2) M57-Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 :

Monsieur le Maire indique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

A savoir :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2023 (BP+DM)	1/ BUDGET 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT POUVANT ETRE MANDATEES JUQU'AU VOTE DU BP 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000 €	3 000 €	3 000 €

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 000 €	14 000 €	14 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	154 847 €	38 711.75 €	38 711.75€

Nordine Baziz demande si cette somme peut être validée en totalité. Monsieur le Maire lui répond que la répartition est votée au chapitre. Si besoin le budget primitif 2024 serait voté plus tôt que prévu. La commission des finances est prévue pour le 18 mars 2024.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Demande de subvention au titre des amendes de police 2024 :

Monsieur le Maire indique que suite à la visite de Monsieur le Sous-Préfet et aux échanges avec ce dernier concernant les demandes de subventions, les dossiers ont été réajustés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental du Gard au titre des Amendes de Police 2024. Sur un montant total HT de travaux de 38 741 €, une subvention de 80 % est demandée laissant un autofinancement de 7 749 € soit 20 % du montant des travaux à réaliser.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Demande de subventions dans le cadre du Fonds Vert « prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation » et de la DETR 2024 :

Monsieur le Maire explique qu'étant difficile d'avoir une subvention de 80 % sur le fonds vert, il est demandé également une subvention au titre de la DETR 2024. Le plan de financement, pour un montant total de travaux de 8 750 € HT, se compose comme suit :

Fonds Vert 4 375 euros (50 %)

DETR 2024 2 625 euros (30 %)

Commune (Autofinancement) 1 750 euros (20 %)

Richard Hillaire indique que les travaux consistent en l'implantation d'une borne à incendie au quartier du Fontanieu et le remplacement d'une borne à incendie rue des Granges. Au préalable il avait été envisagé de placer une réserve d'eau mais la commune n'ayant pas de terrain communal au Fontanieu ce projet a été abandonné.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Demande de subventions dans le cadre du Fonds Vert « rénovation énergétique d'un bâtiment public » et de la Région :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée auprès services de l'Etat dans le cadre des Fonds Verts et de la Région dans le cadre du Fond d'Intervention Régional pour cofinancer des travaux relatifs à la rénovation énergétique d'un bâtiment public. Le projet consiste à créer une salle des associations dans le bâtiment de la mairie dans l'ancien cabinet médical des mines.

Le plan de financement se compose de la manière suivante, pour un montant total HT de 70 046 € :

ETAT (Fonds Verts) 35 023 euros (50 %)

REGION (Fond Régional d'Intervention) 17 511 euros (25 %)

Commune (Autofinancement) 17 512 euros (25 %)

Monsieur le Maire indique qu'à ce stade il n'est pas certain que la Région réponde favorablement à cette demande. Un dossier a été remis directement à Madame Génolher, conseillère régionale, lors d'une réunion à Alès Agglomération.

Délibération votée à l'unanimité.

6) Régie Culture et Loisirs : Modification des tarifs pour l'encaissement des encarts publicitaires :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier les tarifs pour l'encaissement des encarts publicitaires pour la course pédestre « Les Foulées de l'Auzonnet » afin de les arrondir et ainsi faciliter l'encaissement. Les tarifs sont donc modifiés de la façon suivante : -1 page : 300 euros -1/2 page : 180 euros -1/4 page : 100 euros -1/8 page : 50 euros
Délibération votée à l'unanimité.

7) Motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du code minier :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des communes minières de France sollicite les communes ayant un passé minier a adopté la motion qui a été transmise aux membres du conseil municipal avec la convocation au conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que la commune est adhérente à l'association des communes minières.

Bernard Hillaire indique que cette motion est importante au vu des vestiges miniers et des conséquences non maîtrisées à ce jour (effondrement/pollution). L'association est plus active dans le nord de la France. Une réforme du code minier est donc nécessaire pour prendre en compte cette notion de dangerosité, et apporter une aide aux communes pour la gestion des anciens terrils.

Richard Hillaire indique que depuis 1999 une réunion annuelle devait être organisée avec le Préfet de Région et les communes ayant un passé minier. L'association des communes minières œuvre également en ce sens pour que les moyens légaux soient réellement mis en application.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Travaux d'investissement au cimetière communal dit « Vieux cimetière » :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023-64 du 11 décembre 2023 il a été voté une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux au cimetière communal dit « Vieux Cimetière » sur l'exercice 2024. Monsieur le Maire rappelle également que les travaux projetés correspondent à la démolition d'un dépositaire non utilisé afin de créer un columbarium, la création d'un jardin du souvenir et la matérialisation d'un ossuaire.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont nécessaires au lancement de la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon et que d'ailleurs cette procédure a démarré le 07/02/2024. Cette première campagne de reprise de concessions à l'état d'abandon concerne 6 concessions dont la plus ancienne remonte à 1927.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin d'informer la population sur les investissements projetés sur le cimetière communal et souhaite démarrer ces travaux au 2^{ème} trimestre 2024 après le vote du budget primitif 2024 ou très certainement dès le 3^{ème} trimestre 2024.

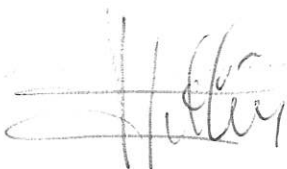
Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux est d'environ 18 000 €.

Délibération votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h17.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

HILLAIRE Richard



LE MAIRE

JEKAI Marc

